

Coût du capital...dans la grande distribution

Qu'est-ce que la grande distribution ?

Secteur majeur de l'économie française, elle est constituée de ce que l'on appelle communément les hypermarchés, supermarchés, etc...et entreprise dites du grand commerce spécialisé.

Six groupes se partagent 80% du marché : Carrefour, Auchan, E.Leclerc, Casino, Les Mousquetaire et Système U.

Ce secteur compte environ en France 30 000 points de ventes. L'ensemble de la branche FCD dénombre 603 137 équivalent temps plein dont 80% travaillent dans les hypers et supers, 8% dans les Entrepôts. 58 % des salarié-es sont des femmes et 89% des salarié-es sont en cdi. Les étudiant-es représentent 4 % des effectifs. (Source FCD)

Elle embauche beaucoup de temps partiels. L'extension des amplitudes horaires, le travail le dimanche, les jours fériés sont des contraintes qui fragilisent, déstructurent la vie de famille et sociale mais aussi l'état de santé des salarié-es. C'est en effet dans ces métiers que se développent les maladies musculo-squelettiques, les dépressions et le développement de certains cancers.

La Grande Distribution est un secteur où la précarité est très importante au regard des niveaux de salaires très bas!



Salaires :

Négociation de branche :

- 1) **Les minimas conventionnels** : Pour rappel en 2015, la Branche avait « généreusement » accordé une augmentation de 0,1 centime d'euros au dessus du smic pour les niveaux 1A. La première réunion s'est déroulée le 23/03/16 car la FCD attendait le rapport du panorama de Branche afin de négocier les salaires. La CGT réaffirme sa demande d'un salaire de base dès le 1^{er} niveau à 1800 euros bruts tout en privilégiant un déroulement de carrière prenant en compte l'ancienneté, l'expérience, les diplômes permettant un doublement de salaires en fin de carrière. Le temps partiel doit être librement choisi et non contraint tout en permettant de concilier vie familiale et professionnelle.

Pourtant les grandes enseignes ne semblent pas avoir souffert de la crise de 2008 et affichent une très bonne santé financière !

Les principaux groupes de la grande distribution ont vu leurs activités progresser en 2015 :



Activités et résultats des principaux acteurs de la grande distribution en 2015

- **Carrefour** : Chiffre d'affaires* et Résultat Opérationnel Courant (ROC) en progression respectivement de **+3,0% à 76,9 Mrds d'euros**, et de **+2,4% à 2,4 Mrds d'euros** ;
- **Casino** : Chiffre d'affaires* à 46,1 Mrds d'euros en progression de **+1,6%** hors effet de change (-4,8% y compris effet de change) mais Résultat Opérationnel Courant (ROC) en recul de **-35% à 1,4 Mrds d'euros¹** ;
- **Auchan** : Chiffre d'affaires* et Résultat Opérationnel Courant (ROC) en progression respectivement de **+1,5% à 54,2 Mrds d'euros**, et de **+5,5% à 1,2 Mrds d'euros** ;
- **Système U** : Chiffre d'affaires* en progression de **+2,3% à 23,5 Mrds d'euros**, après la légère hausse enregistrée en 2014 (+0,3%) ;
- **Intermarché** : Chiffre d'affaires (Europe hors carburant, y compris *Netto*) en progression de **+1,7% à 24,4 Mrds d'euros** ;
- **E.Leclerc** : Chiffre d'affaires (France hors carburant) en progression de **+3,4% à 35,6 Mrds d'euros**, 1^{er} distributeur en France avec 20,2 % de parts de marché (+0,2 pt).

A cela n'oubliez pas les allègements et cadeaux fiscaux de l'état :

Le CICE, quelle aubaine ! Cette manne qui se chiffre en millions d'euros pour des groupes comme **Carrefour** (84 M € en 2013, 110 M € en 2014), **Casino** (50 M € en 2013 et sera supérieur à 50% en 2014

Auchan récupérera au titre de l'année 2014 55 M €, soit beaucoup plus qu'en 2013 où il avait touché 38 M €. **Système U** 40 M € ;

Au total, ce sont plus de 2 milliards d'euros qui vont entrer dans les poches des distributeurs entre 2014 et 2016.

Négociation dans les enseignes 2016 : mascarades de négociation !

Et résultats misérables !

- Carrefour hyper : 0,5%
- Carrefour Market : 0,3 %
- Auchan : 0,5%
- Simply Market : 0,5% en Juin et 0,5% en Octobre
- Casino : 0,7%
- Aldi : 1%
- Picard : 0,3%
- Erteco (ex Dia) : 0,2%

Faisons de nos Salaires Une priorité



Les propositions de la CGT n'ont pas été entendues !

- Les salariés-es aspirent à vivre dignement de leur salaires, c'est pourquoi, nous revendiquons un salaire minimum d'embauche à 1800 euros dès le niveau 1A, un déroulement de carrière prenant en compte l'ancienneté, les diplômes et l'expérience.

¹Les CA HT France de Carrefour et de Casino ont respectivement progressé de +2,6% (à 36,3 Mrds €) et de +0,3% (à 18,9 Mrds €) tandis que les ROC France affichés reculaient respectivement de -6,4% (à 1,19 Mrds €) et de -15% (à 0,34 Mrds €).

Où en sont les autres points de négociation dans la branche ?

En 2015, le Patronat de cette dernière a dû reculer sur certaines de ses prétentions en particulier sur l'avenant relatif à **l'aménagement du temps de travail** car l'ensemble des Organisations Syndicales ont refusé de flexibiliser voire précariser davantage les salarié-es. Cet accord prévoyait de pouvoir travailler jusqu'à 48h/hebdo sans compensation ni contrepartie etc., L'avenant n'a pour l'instant pas été soumis à signature à moins que le Patronat n'attende la loi dit « travail ».

L'avenant « forfaits jours » dont la CGT n'est pas signataire car, entre autres, il prévoit 216 jours de travail alors qu'au niveau national, la moyenne des jours travaillés se situe autour de 212 jours. Le Patronat, sous prétexte d'une jurisprudence, remet en cause un certains nombre d'acquis en particulier le paiement des heures supplémentaires à 10% au lieu de 15% auparavant.

L'accord « Formation Professionnelle » qui a fait l'objet d'un certain nombre de réunions de négociations en 2015 n'a pas abouti à un accord qui aurait mérité d'être innovateur et ambitieux. La FCD a préféré « coller » à la loi, refusant notre proposition de maintenir la contribution patronale à 1,6% de la masse salariale au lieu de 1% à présent. D'autres points d'achoppements demeurent, en particulier, celui où le salarié ne peut refuser une formation. La CGT craint que cela ne donne lieu à sanction. Pour ces raisons, la CGT n'est pas signataire de l'accord.

Par contre, notre Organisation Syndicale a signé **l'accord relatif à la contribution patronale du Forco** en difficulté financière depuis deux ans suite à des dysfonctionnements de gestion. Cet accord a été signé unanimement par l'ensemble des Organisations Syndicales.

En fin d'année 2015, l'accord « **100 000 chances** » concernant l'insertion des « jeunes » par le biais de l'alternance, de la formation professionnelle, de l'apprentissage etc. dans nos secteurs d'activités n'a pas convaincu notre Organisation Syndicale. Le préambule instaure fortement une situation de « lobbying » envers le Gouvernement et les autres entreprises en termes de financement des formations professionnelles (voir plus haut). D'autre part, ce même préambule aborde la question des cotisations sociales et des ouvertures.

Notre Organisation Syndicale ne peut adhérer à cet axe visant d'une part à sous entendre que le travail est un coût, ce que nous ne pouvons pas entendre et d'autre part que l'ouverture des magasins répondrait à un besoin des consommateurs et qu'elle serait cruciale pour l'emploi et l'insertion professionnelle.

Cet accord étendu depuis le 23/02/16 n'a pas été signé par la CGT.

En plus les minimas conventionnels, deux autres négociations importantes sont prévues :

Travail du dimanche : Nous en sommes toujours au stade des discussions, la FCD souhaitant certainement connaître nos revendications et limites. **La CGT est formellement opposée au travail dominical** dans son secteur. Par contre, le travail dominical doit obligatoirement s'accompagner d'une rémunération triplée avec jour de repos compensatoire. Le travail du dimanche doit rester exceptionnel, basé exclusivement sur la base du volontariat, le salarié pouvant « revenir » en arrière à tout moment sans justification.



Egalité professionnelle : La loi fait obligation à l'employeur de renégocier l'égalité professionnelle tous les 5 ans. Pour rappel, dans notre secteur d'activités, 80% des salarié-es à temps partiels sont des femmes qui effectueraient en moyenne 30h/hebdo.

Nous savons que cette catégorie de salarié-es ont moins accès à la formation professionnelle donc à un déroulé de carrière et stagnent de fait au niveau 2B la totalité de leur carrière.

Les Cadres femmes, elles, subissent le fameux « plafond de verre » car certains secteurs de responsabilités (caisse, textile) ne mèneront jamais à des postes supérieurs de responsabilités.

Les écarts de salaires à hauteur de 27% subsistent encore dans la catégorie de l'Encadrement. La CGT sera force de propositions afin de supprimer ces écarts de salaires et que chaque femme puisse bénéficier d'un déroulement de carrière digne de ce nom.



Tour de passe-passe entre les enseignes !

Nous constatons un grand nombre de restructurations et ce quelque soit le groupe : Carrefour, Auchan, Système U, Les Mousquetaires etc. Fusion de centrales d'achats, mutualisation des moyens logistiques qui s'accompagnent de fermetures pur et simple d'entrepôts, cessions de surface afin de générer du cash en loyer commercial, échange de magasins, augmentation de la franchise, baisse des effectifs, optimisations fiscales et sociales, intégration de sociétés dans d'autres pour supprimer les locaux et les fonctions support. Baisse des prix qui a relancé des vastes plans d'économies au détriment des salariés (30000 postes en moins dans la branche).

Le résultat est sans appel tout ceci se fait sur le dos des salarié-es et la valse des milliards continue pour le patronat.

Des salarié-es debout dans la lutte !

Après les lois Macron, Rebsamen et le projet de loi El Khomry, les salarié-es de la grande distribution ont exprimé leur raz le bol et leur détermination à ne pas se laisser faire. Beaucoup ont participé aux luttes de 2015 et à celles dernièrement contre la loi Travail.

De plus en plus de débrayages, de rassemblements et de grèves sont organisés par la CGT (Lidl, Erteco, Intermarché, E.Leclerc, Carrefour Market).

Dernièrement la lutte des caissières de Casino Port-Saint-Louis (13) a été particulièrement difficile. Deux mois de lutte pour l'obtention d'embauches suivies de procédure judiciaire par la direction de Casino.

Courageusement, avec l'appui des structures de la CGT et l'équipe CGT de Casino Marseille, les camarades sont déterminées à faire valoir leur droit d'expression et à leur dignité.

**TRAVAIL
SALAIRES
DIGNITE**

Retrouvez toute notre actualité sur : www.commerce.cgt.fr